

LIVRET D'ACCUEIL

DE L'APPRENTI AU CFA CAMPUS METIERS NATURE DE COUTANCES

CAP/BAC PRO /BP/CS/BTS
2019-2020

Route de Regnéville sur Mer CS 70722 50 200 COUTANCES

Tél : 02 33 45 22 98

E Mail : cfa.coutances@educagri.fr

Site Internet : www.coutances.educagri.fr

SOMMAIRE

Le mot du directeur, l'organigramme	Page 3
Le plan du CFA	Page 4
Comment accéder au CFA	Page 5
Régimes et tarifs	Page 6
Les cours	Page 7
Pendant les cours	Page 8
Liaison CFA/Responsables légaux	
Maîtres d'apprentissage	Page 9
Les autorisations de sortie du CFA	Page 10
La vie au CFA pour les internes	
de 17h30 à 8h00	Page 11
Pôle médiation	Page 12

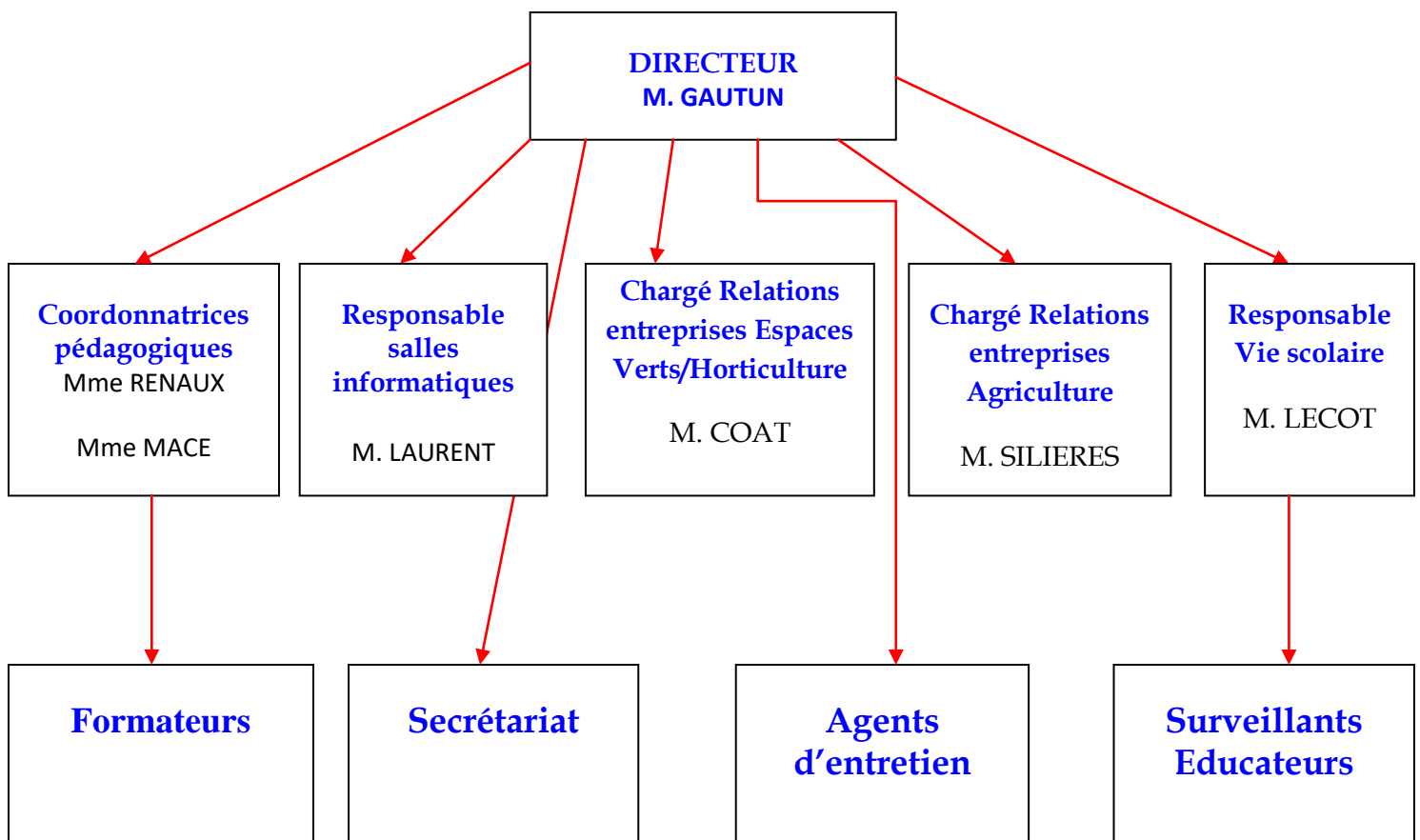
LE MOT DU DIRECTEUR

Bonjour et bienvenue au CFA Campus Métiers Nature de Coutances.
L'objectif de ce guide est de faciliter votre intégration.

Vous y trouverez des conseils et des réponses aux questions que vous vous poserez à votre arrivée.

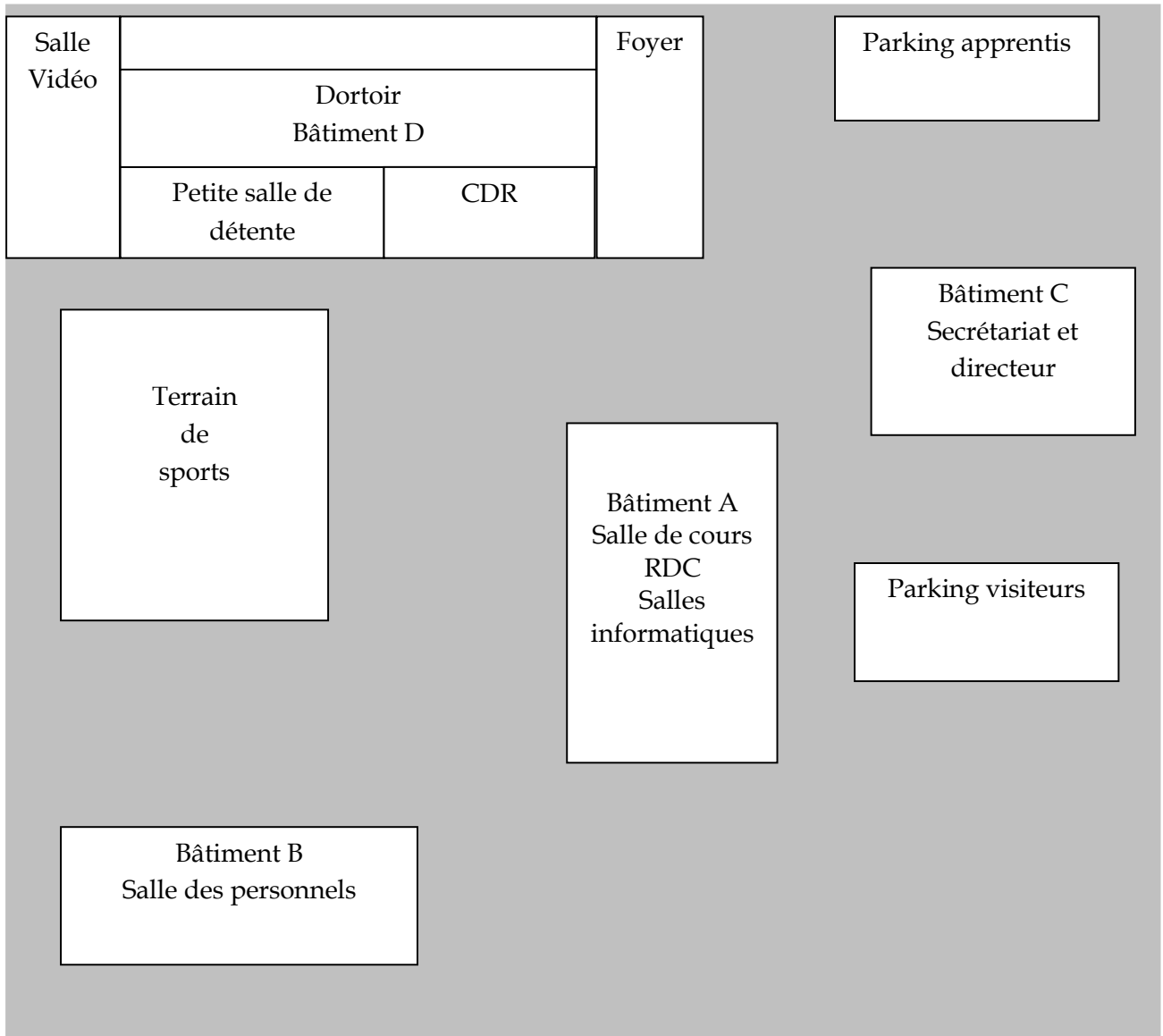
Le Directeur

ORGANIGRAMME





LE PLAN DU CFA



COMMENT ACCEDER AU CFA

Par train



En provenance de Caen, Vire, Alençon, Flers :
Navette gare Coutances/CFA gratuite le lundi matin
et le vendredi midi.

En bus

Appeler MANEO au 02-22-55-00-10



En voiture



Parking au CFA réservé pour les apprentis.
Vitesse limitée à 30kms/h, respect impératif des
règles de sécurité routière.

2 Roues

Local abrité et fermé au CFA



**Aucune responsabilité ne peut être imputée au CFA pour des
dommages qui surviendraient aux véhicules ainsi qu'à leur
contenu.**

REGIMES ET TARIFS



	Coût pour chaque semaine
Demi-pensionnaire <i>(uniquement repas du midi)</i>	25,50 €
	OU 20,60 € (sans le repas du vendredi midi, les cours se terminant le vendredi à 12h00)
Interne <i>(repas et hébergement)</i>	87,20 €
	OU 82,00 € (sans le repas du vendredi midi, les cours se terminant le vendredi à 12h00)

Les repas sont à régler **par chèque à l'ordre de l'agence comptable** ou en (**espèces compte juste**) tous les lundi matin en arrivant au CFA (bar du foyer).

Un reçu te sera remis que tu devras donner à ton responsable légal.

Changement de régime (interne, demi-pensionnaire, externe) possible avec préavis d'un mois par demande écrite adressée au directeur du centre.

La demi-pension et l'internat sont des services et non des droits, en bénéficiant implique que tu respectes les règles.

LES COURS

Les horaires de cours

Les cours ont lieu du lundi au vendredi midi.

Lundi : 9h15-12h15 / 13h30-17h30

Du mardi au jeudi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00



Les pauses

20 minutes de pause le matin (9h50-10h10) et 20 minutes l'après-midi (15h20-15h40).

Un goûter est disponible au self tous les matins sauf le lundi pendant la pause de 10h00.

Dans le cadre de la prévention des dégradations matérielles, des caméras vidéos sont installées dans les salles informatiques, dans le foyer et ses dépendances et aux abords de l'internat.

Consultation des emplois du temps

- **Panneau d'affichage** en face du bureau de la vie scolaire RDC Bâtiment A
- **Par internet via YPAREO** (qui remplace Pronote utilisé au collège) avec un code qui sera fourni le jour de la rentrée. Il sera également envoyé par courrier aux familles et aux maîtres d'apprentissage.

Retards et absences

Pour les retards, s'adresser au bureau de la vie scolaire ou à défaut au secrétariat.

Pour les absences, si tu es malade, tu appelles le secrétariat, tu vas voir un médecin et tu lui demandes un arrêt de travail.

Pour toute autre raison : permis, journée de citoyenneté, tu fais une demande préalable à la vie scolaire et dans tous les cas, tu fournis un justificatif écrit.

PENDANT LES COURS

Le bon comportement à adopter



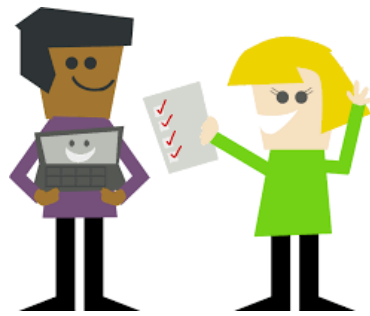
- Tu dois avoir une attitude de travail, ne pas perturber les cours.
- Ton téléphone doit être éteint et rangé en cours, en cas de non-respect de cette règle, il pourra être confisqué.
- Tu dois arriver en cours muni du matériel adapté (calculatrice, règle, cahier...)
- Pour la pratique, tu dois avoir tes vêtements de travail et tes chaussures de sécurité.

Les sanctions possibles

En cas de non-respect des règles :

- Travail supplémentaire (ex : devoir à faire)
- Mesure de réparation (ex : réparations matérielles des biens dégradés)
- Travail d'intérêt général pouvant avoir lieu le vendredi après-midi,
- Exclusion du cours
- Convocation du responsable légal et/ou du maître d'apprentissage
- Exclusion temporaire de l'établissement sur décision du directeur
- Exclusion définitive de l'établissement sur décision du conseil de discipline.

LIAISON CFA / RESPONSABLES LEGAUX / MAITRE D'APPRENTISSAGE



Lors de la première semaine de regroupement, on te remettra un carnet qui servira de liaison entre le CFA, ton maître d'apprentissage et tes parents.

Grâce à ce carnet de liaison :

- Le maître d'apprentissage saura le contenu de tes cours au CFA semaine par semaine
- Les formateurs référents sauront également ce que tu fais pendant les périodes d'entreprise.
- Tes parents sauront ce que tu fais au CFA et en entreprise.

LES AUTORISATIONS DE SORTIE DU CFA



Pour les internes / DP / externes suivant les classes

Classe		Autorisation de sortie		Repas au self du mercredi soir
CAPA 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	<i>Majeurs</i>	mercredi de 17h30 à 18h30		OBLIGATOIRE
	<i>Mineurs</i>		<i>sous réserve de l'autorisation écrite des parents</i>	OBLIGATOIRE
2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Professionnel	<i>Majeurs</i>	sorties autorisées lundi, mardi, mercredi et jeudi de 17h30 à 18h30		OBLIGATOIRE
	<i>Mineurs</i>		<i>sous réserve de l'autorisation écrite des parents</i>	OBLIGATOIRE
Terminale Bac Professionnel	<i>Majeur</i>	sorties autorisées les lundi, mardi, et jeudi de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 18h45 à 21h00		FACULTATIF
	<i>Mineur</i>		<i>sous réserve de l'autorisation écrite des parents</i>	SOUS CONDITIONS ECRITES
Brevet Professionnel 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	<i>Majeur</i>	sorties autorisées * de 12h à 13h30 les mardi, mercredi et jeudi * de 17h30 à 18h30 les lundi, mardi, et jeudi * de 18h45 à 21h00 le mercredi		FACULTATIF
	<i>Mineur</i>		<i>sous réserve de l'autorisation écrite des parents</i>	SOUS CONDITIONS ECRITES
Pour les BTS et CS	Voir annexe en fin de règlement			

LA VIE AU CFA POUR LES INTERNES DE 17H30 à 8H00



Animations

Les animations internes (gratuites) sont prévues le soir de 17h45 à 18h45 et de 19h30 à 21h00 (Sport, jeux de société, tournois divers ...)

Des animations externes (avec participation financière) sont organisées une fois par semaine (cinéma, karting sur glace, karting sur route, théâtre, lasergame...)

Le foyer est équipé de la WI-FI.

L'accès aux salles informatiques est possible pendant les pauses du midi et du soir.

Études

Pour les BAC PRO et les BP internes entre 19h30 et 20h30.

Les horaires d'études peuvent être modifiées.

Pour les classes de CAP, le travail personnel est intégré aux 35 heures de cours.



Horaires de montée au dortoir

En fin d'après-midi, possibilité de monter au dortoir entre 17h45 et 18h30.

Cette montée au dortoir peut être supprimée à tout moment temporairement ou définitivement en cas de non-respect des règles.

Le soir :

- Montée au dortoir à 21h00
- Extinction des lumières des douches 22h15
- Extinction des lumières des dortoirs 22h30

Le matin :

- Réveil : 6h45
- Fermeture des dortoirs : 7h15



PÔLE MÉDIATION



Si j'ai un problème avec un ou plusieurs collègues au CFA,

Si j'ai un problème pour payer ma semaine,

Si j'ai un problème de transport,

Si j'ai un problème de santé,

Si j'ai un problème de logement,

Si j'ai un problème familial ou personnel qui remet en cause ma formation....

Pour connaître les différentes aides auxquelles j'ai droit (permis de conduire, allocation logement, aide au transport...) :

Je peux m'adresser à **Monsieur LECOT**, Responsable de la vie scolaire ou **Madame LECAPLAIN**, secrétaire chargée des relations avec les apprentis.

Si j'ai un problème chez mon maître d'apprentissage (salaire, heures de travail...), je peux m'adresser à mon référent technique et/ou au chargé des relations entreprises (**Monsieur SILIERES** pour l'agriculture et **Monsieur COAT** pour le paysage et l'horticulture).

Si j'ai un problème d'orientation ou si je me pose des questions sur ma poursuite d'étude, je peux m'adresser à **Madame MACE** ou **Madame RENAUX**.

Plus généralement, je peux m'adresser à tout membre du personnel si je suis confronté à un problème.